L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

N° 44 21e année · mercredi 31 octobre 2018 l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

LA LUTTE SE POURSUIT

THIERRY PORCHET

Après la mobilisation des maçons genevois (photo) et tessinois, ce sont leurs homologues des cantons de Fribourg, Neuchâtel, du Jura, du Jura bernois et du Valais qui rejoignaient hier le mouvement de protestation nationale. Les employés de la construction s'opposent aux détériorations de leur Convention de travail, qui arrivera à échéance à la fin de l'année. Ils luttent contre les journées de 12 heures et pour des augmentations de salaires. Retour sur le rassemblement dans la ville du bout du lac. **PAGE 7**

PROFIL

Victoria Harmandjieva, virtuose humaniste.

PAGE 2

SUISSE

L'avenir du travail passe par le tripartisme.

PAGE 3

GENÈVE

Inquiétudes pour le personnel de cafés et restaurants.

PAGE 5

TRIBUNAL DE LAUSANNE

Verdict alambiqué.

PAGE 9

POINT DE MIRE

2% de plus, un impératif

Sonya Mermoud

L'heure de rehausser les rétributions des travailleurs a sonné. Et plutôt deux fois qu'une. En témoigne, s'il le fallait encore, le rapport publié la semaine dernière par l'Union syndicale suisse sur la répartition des salaires, des revenus et de la fortune dans nos frontières. Selon cette enquête, l'écart salarial continue de se creuser. Les classes moyennes et modestes tirent toujours le diable par la queue. Loyers, primes maladie et fiscalité ont grignoté les hausses de revenus. Alors que les personnes les mieux loties se sont, de leur côté, encore enrichies. Le nombre des nantis gagnant plus d'un demi-million de francs a augmenté de 3000 à 14 000 depuis le milieu des années 1990. En dix ans le pourcent le plus riche a augmenté sa part de la fortune totale de plus de 6%, la faisant passer de 35,4 à 41,9% et classant la Suisse dans le peloton de tête des inégalités. Un constat d'autant plus fâcheux que les syndicats ont pourtant, ces deux dernières décennies, enregistré de francs succès. Grâce notamment aux campagnes menées en faveur des salaires minimums et aux avancées obtenues dans les conventions collectives de travail. Et ce malgré la crise financière et le franc fort. Nombre de bas salaires ont ainsi pris un peu d'épaisseur. Payantes, les luttes ont permis des rattrapages indispensables. Reste que, ces dernières années, les hausses des salaires modestes et moyens se sont révélées bien moins généreuses que celles des personnes gagnant déjà extrêmement bien leur vie. Progrès et majorations grappillées ont été réduits à néant, ou presque, par une politique antisociale. Une opération blanche, entre les impôts grevant le budget des ménages ordinaires – qui ancrent en revanche les privilèges des riches, bénéficiant d'une taxation complaisante – et les dépenses obligatoires. Avec, notamment, des primes de caisse maladie qui, n'ayant cessé de prendre l'ascenseur sans que les réductions accordées suivent au même rythme, étranglent les moins bien lotis. La situation se révèle particulièrement critique pour les collaborateurs de longue date dont les augmentations ont frisé le niveau zéro ou presque. Et sachant les préjudices générés par les revenus qui font du surplace en matière de 2e pilier… A la retraite, les 55 ans et plus seront les plus grands perdants de la baisse du taux de conversion. Autres victimes, les femmes, payées toujours environ 17% de moins que leurs homologues masculins.

Autant dire qu'il est aujourd'hui urgent de procéder à une répartition plus équitable des richesses. A une redistribution vers le bas qui doit impérativement se traduire par une majoration substantielle des salaires, soit de 2 à 2,5%. Une augmentation réaliste au regard de la reprise économique. Urgent également de combattre les discriminations salariales entre les sexes par des contrôles et des sanctions, de conclure davantage de CCT, de supprimer les obstacles juridiques à l'extension de leur application. L'introduction d'un 13e salaire dans toutes les branches, des réductions suivant la courbe vertigineuse des primes de caisse maladie – celles-ci ne devraient pas dépasser 10% des rémunérations – ou encore une correction des baisses d'impôts cantonaux accordées aux revenus élevés aideraient parallèlement à redresser la barre. Autant de solutions syndicales propres à générer un rééquilibrage social. Cohésion et stabilité de la société sont en jeu. Rien de moins. ■

ASPIRER LE MONDE PAR SES MAINS...

Pianiste virtuose suisse-bulgare, Victoria Harmandjieva a trouvé son identité dans la musique et ses racines en terre vaudoise

Sonya Mermoud

«J'étais une fille de l'Est. Je suis devenue une femme de l'Ouest.» Voilà la formule choisie par Victoria Harmandjieva pour résumer son parcours. Une trajectoire balisée de défis et de ruptures, de courage et de passion, d'espoir et de travail. D'une voix douce, modulée par un léger accent slave, la pianiste virtuose suisse-bulgare ouvre le livre des souvenirs. Un album que l'on pourrait diviser en trois chapitres principaux: sa vie en Bulgarie, ses folles années de découverte à Paris et, enfin, son arrivée en terre vaudoise où elle a posé ses valises depuis maintenant près d'une vingtaine d'années et plus précisément à Vevey. Une ville où elle précise désormais avoir ses racines, après un chemin pour le moins formateur. Née à Sofia en 1971, cette native du Verseau lie dès la petite enfance sa destinée à la musique. «Nous habitions près du Conservatoire de l'Etat. Bien que docile, chaque fois que nous passions devant l'édifice, j'insistais pour qu'on s'y s'arrête. Je voulais écouter», raconte celle qui, à l'âge de 4 ans, sera admise dans ces murs en interprétant une berceuse touchant le jury au cœur...

UNE DISCIPLINE SANS PITIÉ

La première étape franchie, Victoria Harmandjieva doit se montrer digne de ce privilège auquel ne peuvent prétendre que très peu de jeunes. Une chance à double tranchant. «J'étais l'enfant de l'élite, sélectionnée par les autorités. J'entrais dans un monde où j'allais me confronter à une discipline sans pitié. D'un côté, j'étais heureuse. De l'autre, j'ai très vite su que je ne serai pas le meilleur outil du communisme. Qu'on m'enlevait quelque chose d'essentiel.» Pas de quoi écarter Victoria Harmandjieva de la voie choisie, qui va travailler dur pour conserver sa place. «Des examens ponctuaient le passage d'une année à l'autre. Si nous ne les réussissions pas, nous risquions d'être renvoyés. Nous étions habités par cette peur. Doublée par une nécessité d'excellence et de dévouement à la patrie.» Les productions sur scène offriront en revanche à l'étudiante assidue des «contreparties bienfaisantes, dans un régime qui n'accordait guère de valeur à l'individu». Et alors que la virtuose adore toujours ces instants magiques: «On se connecte à quelque chose d'indicible, quasi mystique. On s'imagine immortelle...»

EMERVEILLÉE ET PÉTRIFIÉE À LA FOIS

L'année 1989 marque un tournant décisif dans la vie de la jeune femme et du pays. Le mur de Berlin tombe. La Bulgarie s'affranchit de son régime totalitaire. «Dans les rues, c'était l'émeute. Le peuple exultait. J'étais effrayée. Je me demandais comment j'allais poursuivre ma carrière de pianiste.» Des interrogations qui font écho à la crise économique frappant alors durement la population. «Les magasins étaient vides. Nous avions des coupons de rationnement. Plus rien ne fonctionnait. Les radiateurs de l'Académie musicale avaient explosé sous l'effet du froid...» Mais Victoria Harmandjieva a rendez-vous avec son destin.... Sur le chemin de l'école, passant devant l'ambassade française, elle remarque que les portes sont exceptionnellement ouvertes. La musicienne n'hésite pas. Elevée par ses grands-parents dont un grand-père très aimé qui lui a appris la langue de Molière, elle entre. S'enquiert de savoir s'il y a du travail. Puis tout s'enchaîne: des cours de piano au fils du consul et, un an plus tard, jouant d'audace, un concours réussi pour entrer au Conservatoire supérieur de la ville de Paris. Et l'accès à un monde qui avait été jusqu'alors verrouillé. «Je découvrais toute une gamme de goûts – je n'avais par exemple jamais mangé du parmesan ou de l'avocat. Je pouvais aussi nourrir ma réflexion, accédant désormais librement à la littérature, la philosophie, la musique... J'étais émerveillée et pétrifiée en même temps» se souvient Victoria Harmandjieva non sans aborder aussi la douleur de l'exil. «Je me sentais de nulle part. La musique m'a sauvée, ma seule identité alors palpable.»

THIERRY PORCHET

Victoria Harmandjieva, dextérité et sourire contagieux...

CAPACITÉ DE MÉTAMORPHOSE

Une dizaine d'années plus tard, la virtuose du piano et professeure quitte la Ville Lumière pour la Suisse, pays du père de son enfant de 13 ans. Nouveau déchirement... Victoria Harmandjieva, depuis séparée, décide alors pour favoriser son intégration de reprendre des études couronnées d'un master et d'un post-grade en musique contemporaine. En 2003, elle fonde la compagnie Alterego, vouée aux créations artistiques pluridisciplinaires, qui présentera tout prochainement *The age of anxiety**. Imaginée par la pianiste, cette pièce – réalisée avec le metteur en scène Gian Manuel Rau – s'inspire d'un poème de W. H. Auden et de textes de Jung, sur une musique de Bernstein. Le spectacle réunit quatre protagonistes, deux pianos, des images projetées et des échos de voix. Il évoque les dérives de notre société et la capacité de l'âme humaine à se métamorphoser, à réenchanter la vie... Et présente la particularité d'inclure des enregistrements de migrants racontant, dans leur langue maternelle, leur histoire ou lisant des extraits de textes. «Des rencontres bouleversantes», lance la quadragénaire touchée par ces récits – faisant aussi écho à son propre cheminement – et qui nourrit un réel intérêt à entrer en contact avec l'autre. Et bien sûr avec son public. Et la belle et sensible virtuose de relever: «Jouer du piano, c'est aspirer le monde par mes mains et, en même temps, transmettre mon désir de le voir dans sa plus grande splendeur.» Une image qui sied bien à l'artiste tourmentée et toujours en questionnement, comme à la femme joyeuse et solaire que Victoria Harmandjieva incarne au quotidien. ■

* *The age of anxiety.* Représentations les 1er, 2 et 3 novembre à 20h, à la Salle del Castillo, Grande Place 1, à Vevey.

www.victoriaharmandjieva.art

DE BIAIS

Christophe Gallaz

LA SUISSE, LA PIÉCETTE, LES ABEILLES ET KHASHOGGI

La planète tourne mal. Trump, Bolsonaro, les crimes de masse, les migrants noyés... Il serait temps de nous raconter quelques histoires au coin d'un feu très imaginaire. Des histoires pour petits garçons et petites filles, par exemple, comme on dit, qui transportent toutes les informations du moment – mais dissimulées sous d'apparentes fictions plus métaphoriques et plus prégnantes, peut-être, et donc plus instructives.

Ainsi provient, d'un siècle ancien, que j'exhume tout exprès pour *L'Evénement syndical*, le récit suivant:

Il était une fois en Suisse, voici très longtemps, un petit enfant tout pareil à vous et à moi-même à son âge. Il était parfois joueur et parfois rêveur, ou joyeux et mélancolique. Un jour qu'il se promenait dans la rue de son village, édifié sur les escarpements d'une colline, au milieu d'un paysage verdoyant qui ne comportait aucun lac et moins encore de mer, il aperçut un objet brillant qui dévalait la pente à toute allure.

Il se précipita d'un bond à sa suite et le retint du pied, puis se baissa pour le ramasser. C'était une simple pièce de monnaie telle que nous en échangeons vous et moi de jour en jour, dont le diamètre équivalait à celui d'un marron, comportant un chiffre sur l'une de ses faces et la figure d'une dame sur l'autre. Alors un chien aboya dans le voisinage et le petit enfant sursauta, lâchant sa trouvaille qui reprit aussitôt son parcours. Que faire? Nous n'étions alors qu'au début de l'après-midi. Le soleil brillait. Le petit enfant s'élança derrière le sou brillant.

Les choses prirent alors une tournure inexplicable. La piécette, paraissant connaître exactement le tracé de la rue qui continuait en contrebas, prit de la vitesse. En quelques instants, elle dépassa la dernière maison du village, entraînant le petit enfant derrière elle, au point que celui-ci se trouva bientôt dans des lieux inconnus.

Le temps lui-même se ramassa, comme si toutes les horloges du monde avaient été frappées de fièvre. Les minutes devinrent des jours, puis des semaines et des mois jusqu'à rejoindre notre époque actuelle, à mesure que le paysage verdoyant faisait place à de gros bourgs, puis à de petites villes, puis aux mégalopoles que nous habitons aujourd'hui.

Le petit enfant changeait quant à lui constamment d'aspect. Tour à tour adolescent ou patriarche, ou jeune homme ou vieillard, il arborait, dans sa course au sou qui s'enfuyait devant lui, tous les aspects de l'humain que nous incarnons vous et moi. Tantôt il apercevait la monnaie distinctement, redoublant alors d'efforts pour la rejoindre, tantôt il n'en distinguait plus que l'incertain reflet au gré d'une danse hallucinée.

Il avait oublié depuis longtemps les contours de son village, et non seulement le visage de ses parents et de ses camarades, mais aussi tout ce qu'avait contenu sa mémoire. Seul comptait l'avenir indiqué par le cap affolé de sa propre course.

Alors survinrent les temps de la confusion – où la Suisse ne cessa plus de camper sur les arêtes de la schizophrénie la plus pathétique. En 2018, par exemple: l'affaire Khashoggi? Quelle horreur! Mais nous n'allons pas quand même nous aliéner les sympathies de l'Arabie saoudite! La mort des abeilles? Quel scandale! Mais restons quand même, pourvu que notre modèle économique demeure, l'un des pays les plus scandaleusement coupables dans le domaine environnemental! Ainsi de suite.

Telle est l'histoire. Puis, le petit enfant tout pareil à vous et à moi-même à son âge fut rattrapé par tout ce qu'il avait tenté de vaincre. Le temps reprit son allure habituelle, comme si toutes les horloges du monde retrouvaient toutes ensemble leur sérénité machinale. Les minutes redevinrent des minutes et les jours des jours, puis les semaines des semaines et les mois des mois, jusqu'à s'accorder aux durées que connaît notre cœur en secret.

Quant aux mégalopoles que nous habitons aujourd'hui, elles semblèrent fondre pour se réduire en petites villes puis en gros bourgs, puis en des villages serrés au creux des vallons, puis en un paysage verdoyant ponctué d'une colline où le village en pente surgit brusquement avec sa première maison en contrebas, où tant de souvenirs reviennent à l'instant nous étreindre l'âme. Vous rappelez-vous, maintenant? Nous étions parfois joueurs et parfois rêveurs, ou parfois joyeux et parfois mélancoliques, jusqu'à ce doux après-midi d'été, quand un caillou plus clair que les autres, dont le diamètre équivalait à celui d'un marron, parut soudain briller comme de l'argent. ■

L'avenir du travail passe par le tripartisme

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et les représentants des associations faitières patronales et syndicales ont signé une déclaration sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère de la numérisation de l'économie

UNIA

Vania Alleva, vice-présidente de l'Union syndicale suisse, Guy Ryder, secrétaire général de l'Organisation internationale du travail et Johann Schneider-Ammann, réunis par la déclaration tripartite scellant le renforcement du partenariat social.

Sonya Mermoud

L'an prochain, l'Organisation internationale du travail (OIT) soufflera ses 100 bougies. Un événement que la Suisse, membre fondatrice de l'Institution, a décidé de marquer d'une pierre blanche. Dans le cadre des célébrations, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et les représentants des associations faîtières patronales (Union patronale suisse et Union suisse des arts et métiers) et syndicales (Union syndicale suisse et Travail Suisse) ont signé le 18 octobre dernier à Berne une déclaration en présence de Guy Ryder, directeur général du bureau de l'OIT. Cette dernière porte sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère de la numérisation de l'économie. Elle met l'accent sur les chances que représentent les nouveaux développements technologiques mais aussi les risques. Et liste les points clés pour que les changements profitent aussi bien aux employeurs qu'aux salariés. «En signant la déclaration, les partenaires sociaux marquent leur confiance renouvelée dans le renforcement du partenariat social pour relever les défis du monde du travail de demain. Il s'agit de poursuivre l'effort visant à assurer la compétitivité et le succès de la place économique suisse tout en adaptant les conditions sociales et de travail pour maintenir et créer des emplois décents et hautement qualifiés», a relevé le Conseil fédéral dans un communiqué.

TROIS PILIERS FONDAMENTAUX

Un engagement tripartite apprécié dans les rangs syndicaux. «Cette déclaration représente un pas historique propre à renforcer le partenariat social existant et appelant à l'étendre», commente avec satisfaction Corinne Schärer, membre du comité directeur d'Unia. «Trois piliers de la déclaration nous paraissent particulièrement importants. Le premier porte sur la consolidation des Conventions collectives de travail existantes (CCT) et la signature de nouvelles. Un accord dans la branche du commerce de détail serait entre autres vraiment nécessaire», relève la représentante syndicale. L'investissement dans la formation professionnelle et continue constitue un autre élément capital du texte. Et la syndicaliste d'insister sur le besoin d'une mise à jour des connaissances tout au long de la vie professionnelle qui doit être favorisée par les employeurs. Le troisième facteur jugé indispensable à une transition profitable à tous passe par l'impérative nécessité de disposer d'assurances sociales couvrant l'ensemble des travailleurs. «Les employés des économies de plateforme, à l'image de ceux d'Uber, doivent en bénéficier.» Pour Corinne Schärer, l'engagement pris n'aura par ailleurs d'effet que s'il débouche sur la création d'un groupe de travail: «Nous nous mobilisons dans ce sens et en faveur de la mise en œuvre de projets concrets. Bien sûr, il faudra du temps.»

LE MAILLON FAIBLE

Dans un communiqué commun, les syndicats signataires de la déclaration soulignent encore le besoin d'un renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation et non d'un affaiblissement. Selon ces derniers, le texte confirme en effet cette exigence. Ils se réfèrent en particulier à des passages relatifs à l'importance «de protéger les conditions de travail et les salaires» et à «l'implication des partenaires sociaux dans les instances tripartites de régulation du marché du travail».

Reste un point faible dans la démarche: la protection contre les licenciements antisyndicaux. «L'OIT avait demandé un changement de loi en la matière en 2010. Sans succès», rappelle Corinne Schärer. Pour les organisations des travailleurs, il est aussi important que la déclaration affirme «que les normes ratifiées de l'OIT sont contraignantes pour la Suisse et qu'elles guident son engagement». Et ces derniers d'insister pour que la Confédération helvétique, qui aura l'honneur de présider la Conférence internationale du travail l'année du centenaire, s'en montre d'autant plus digne en mettant enfin en œuvre les prescriptions de l'OIT... ■

Non à «l'initiative de l'autodestruction»!

Un appel urgent citoyen met en garde contre les conséquences dangereuses qu'aurait l'acceptation de l'initiative UDC pour l'autodétermination

Manon Todesco

Le 25 novembre prochain, les électeurs seront appelés à se prononcer au sujet de l'initiative populaire de l'UDC «Le droit suisse au lieu de juges étrangers». Dans les grandes lignes, elle entend consacrer une primauté générale du droit constitutionnel suisse sur le droit international, et impose donc aux autorités d'adapter les traités internationaux contraires à la Constitution, voire de les dénoncer. Ce qui pourrait être le cas de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le Conseil fédéral, prenant en compte «l'insécurité juridique, les difficultés économiques et les répercussions négatives en matière de politique extérieure» qu'une telle initiative engendrerait, a décidé de la rejeter, tout comme le Parlement.

La société civile a également décidé de se mobiliser. Un appel urgent*, soutenu par des personnalités issues du monde du travail, syndical, patronal, scientifique, politique, juridique ou culturel, a récemment été lancé pour dénoncer une initiative dangereuse qui mettrait en péril les droits humains. En l'espace de 48 heures, l'Appel a récolté plus de 13 000 signatures. Un succès pour le Comité. «Le soutien de la société civile signifie clairement qu'une contre-campagne visible est véritablement nécessaire pour contrer l'initiative de l'UDC», a réagi Fanny de Weck, porte-parole de l'Appel.

DROITS FONDAMENTAUX AFFAIBLIS

Selon ses initiateurs, il faut voter Non pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'initiative pour l'autodétermination affaiblirait nos droits fondamentaux et entraverait la démocratie. «En s'attaquant aux droits humains, elle ne crée pas plus d'indépendance en Suisse, mais plus d'arbitraire et d'insécurité juridique.» De même, en remettant en question la CEDH, l'initiative «se moque de la démocratie suisse vieille de 170 ans qui n'existerait pas sans les déclarations des droits de l'homme», dénonce l'Appel. Par ailleurs, le texte insiste sur la dimension économique: «En étant amenée à rompre des traités internationaux, la Suisse agit de façon déloyale et peu fiable dans le monde. Qui voudra encore faire des affaires avec nous?» Le Comité accuse également l'UDC de s'en prendre à la séparation des pouvoirs. «En polémiquant sur les "juges étrangers", elle vise en réalité les juges suisses qu'elle veut contraindre à une politique hostile aux droits humains.» Enfin, sur la forme et sur le lancement même de cette initiative, ses détracteurs condamnent la volonté du parti agrairien de saboter la coexistence des citoyens.

PRATIQUE JUDICIAIRE INADMISSIBLE CORRIGÉE

«En créant des problèmes là où il n'y en a pas pour la majorité des Suisses, l'UDC utilise les instruments démocratiques à des fins de propagande, de diffamation et de désinformation.»

Pour Niccolò Raselli, ancien juge fédéral, «la CEDH et sa Cour ont renforcé les droits et les libertés des citoyens en Suisse». On leur doit notamment le rétablissement de la présomption d'innocence et le droit à des juges indépendants. De même, jusqu'à tout récemment, les victimes de l'amiante ne pouvaient être indemnisées que si la maladie se déclarait peu avant le délai de prescription de dix ans dès la fin de l'exposition. «En 2014, la Cour européenne jugea que les délais suisses ne devaient pas faire obstacle à une indemnisation lorsque la maladie ne survenait qu'après une latence de plusieurs décennies. Grâce à cette jurisprudence, une pratique judiciaire inadmissible a pu être corrigée. ■

* www-appel-urgent.ch

NEIL LABRADOR

L'initiative vise à consacrer une primauté générale du droit constitutionnel suisse sur celui international mettant en péril les droits humains.

DES STAGES CONTROVERSÉS

En ayant recours à des stagiaires envoyés par l'Hexagone, certaines entreprises françaises sont accusées par les syndicats genevois de pratiquer de la sous-enchère salariale

Manon Todesco

Ils sont 117 à travailler en Suisse, dont 79 à Genève. Ils sont ingénieurs d'affaires, chargés de projets, chargés de recrutement ou encore business managers. Ils ont fait au minimum trois ans d'études supérieures et sont tous multilingues. Et pourtant, leur rémunération ne dépasse pas 2630 euros par mois (environ 3000 francs). Cela s'explique par leur statut de stagiaire de longue durée, décroché par le biais du Volontariat international en entreprise (VIE), une expérience dans une entreprise à l'étranger proposée par l'Etat français aux jeunes de 18 à 28 ans. Mais qui pose un problème à la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), comme le relate un article de la *Tribune de Genève* du 11 octobre dernier. «Ce qui dérange les syndicats, ce n'est pas qu'il s'agisse de stagiaires et d'entreprises français en Suisse, mais le fait qu'on parle de stages alors que ce sont clairement des emplois déguisés, dénonce Alessandro Pelizzari, secrétaire régional d'Unia et président de la CGAS. La réglementation cantonale en matière de stages, qui a pour but de lutter contre les stages abusifs, est claire: si le stage ne s'inscrit pas dans un cursus de formation ou un dispositif légal d'intégration type chômage ou AI, il s'agit d'une prise d'emploi et les salaires d'usage doivent être appliqués.»

QUI DOIT PAYER?

Ces stages ne sont pas nouveaux, loin de là. Le VIE prend forme en 2000 à la suite de la suspension du service national obligatoire. Et pour notre syndicaliste, il existe depuis bien plus longtemps. «C'est un héritage de la politique coloniale française. A l'époque, on envoyait déjà des jeunes dans les colonies pour soutenir les entreprises françaises de l'étranger.» Si l'affaire ressort aujourd'hui, c'est parce que les syndicats sont «tombés» sur certains cas, notamment dans les banques, et ont pu constater que ces stagiaires n'étaient pas là pour apprendre, mais pour travailler. «Le phénomène n'est pas massif à Genève, admet Alessandro Pelizzari. Cela dit, il n'empêche que les entreprises ne respectent pas les dispositions légales et en profitent: ce n'est rien d'autre que du dumping salarial.»

L'affaire a été saisie par la Commission des mesures d'accompagnement du Conseil de surveillance du marché de l'emploi dans le cadre de la lutte contre les stages abusifs, et la procédure suit son cours. «C'est un peu particulier dans ce cas, car la question est de savoir qui doit porter la responsabilité, la République française ou les entreprises qui emploient ces stagiaires? C'est ce que la Commission devra déterminer.» ■

NOUVEAUTÉ

Jean-Claude Rennwald, Adrian Zimmermann (éd.)
avec des contributions de Laurent Andrey, Mathias Reynard et Julien Wicki

La Grève générale de 1918 en Suisse

Pourquoi trois jeunes horlogers sont-ils morts le 14 novembre 1918 à Granges? Ils ont été abattus par des balles de l'armée suisse, alors qu'ils participaient à la Grève générale, comme 250 000 autres travailleurs. Évènement majeur de l'histoire sociale et économique suisse au xxe siècle, la Grève générale fait l'objet d'une synthèse nouvelle et audacieuse.

Quelles ont été les raisons et les particularités de la Grève générale de 1918, notamment en Suisse romande? Quels ont été ses effets à court et à long terme? N'a-t-elle pas façonné le programme de la gauche politique et syndicale tout au long du xxe siècle?

Jean-Claude Rennwald est politologue et journaliste. Il a siégé au Conseil national (1995-2011) dans les rangs du PS. Il a été membre de la direction des syndicats FTMH et Unia, et vice-président de l'USS. Il a notamment publié: *La transformation de la structure du pouvoir dans le canton du Jura, 1970-1991* (CJE, 1994); *La gauche fait le poing* (Favre, 2015); *Français, je ne vous comprends pas* (L'Aire, 2017).

Adrian Zimmermann est historien. Sa thèse traite des rapports entre capital, État et travail aux Pays-Bas et en Suisse au début du xxe siècle. Il est spécialisé dans l'histoire des relations du travail et des mouvements sociaux. Il a publié un ouvrage sur le Syndicat du personnel des transports, il est l'auteur d'articles sur les conférences de Zimmerwald (1915) et de Kiental (1916), sur la Grève générale et il a coédité un livre sur Robert Grimm.

ISBN: 978-2-88950-015-4
Prix: 19 CHF

Pour commander: en librairie ou en cliquant sur le lien ci-dessous:
https://www.alphil.com/index.php/auteurs/rennwald-jean-claude/la-greve-generale-de-1918-en-suisse.html

Aussi: commande@alphil.ch
032 724 35 65

Éditions Alphil
www.alphil.ch
Culture, savoirs et patrimoine

MINI ANNONCES

RENCONTRES

Femme, divorcée, 61 ans, 172cm, 78 kg, cultivée, élégante, tendre, CH. Loisirs: voyages, opéra, ciné, marche, vélo. Confiance et respect. Bienne 076 397 68 29

EMPLOI

Cuisinier, CH, 58 ans, CFC, expérience + certificat de cafetier cherche emploi à 30%. Etudie toutes les propositions. 079 549 04 29

WWW.EVENEMENT.CH

VOUS VOUS INTÉRESSEZ à l'actualité du monde du travail? VOUS ÊTES SENSIBLES aux enjeux sociaux, politiques et économiques qui lui sont liés? VOUS SOUHAITEZ une information à l'échelle romande, nationale et internationale? ABONNEZ-VOUS

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Grâce à une parution hebdomadaire, *L'Événement syndical* suit de près l'évolution du monde du travail. Socialement engagé, il aborde les thèmes essentiels liés aux enjeux professionnels et économiques actuels, tels que les questions de santé et de pénibilité au travail, les grands mouvements de l'économie et leurs conséquences pour les salariés, ou encore les inégalités entre les femmes et les hommes. Il se fait aussi l'écho des luttes syndicales dans notre pays et à l'échelle internationale et propose un éclairage différent sur l'actualité.

☐ Je souscris un abonnement standard à *L'Événement syndical* (60 fr. par an)
☐ Je souscris un abonnement de soutien à *L'Événement syndical* (100 fr. par an)
☐ Je souhaite bénéficier de votre offre d'essai et recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois

Nom, prénom, adresse

Coupon à retourner à *L'Événement syndical* · place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
forum@evenement.ch · Tél. 021 321 14 60

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR *L'Événement syndical*
Syndicat Unia

PRÉSIDENT *Aldo Ferrari*

RÉDACTRICE EN CHEF *Sylviane Herranz*

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATRICE *Nicky Breitenstein*

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, Freddy Landry, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES
Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS *39 éditions par an*
Abonnement annuel Fr. 60.–
Abonnement de soutien Fr. 100.–
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Centre d'impression Tamedia SA
Tirage contrôlé 60 371 exemplaires

GALERIE ARTEMIS
Art contemporain

a le plaisir de vous inviter au vernissage

VALENTINE SCHOPFER
peinture - gravure - dessin

samedi 3 novembre 2018 de 16h à 18h
Exposition du 3 novembre au 24 novembre 2018

ouverture: mardi à vendredi 17h - 18h30
samedi 14h à 17h
ou sur rendez-vous

Rue de la Cure 2 (place centrale du vieux bourg)
CH-2035 Corcelles / Neuchâtel
Tél. +41 32 731 12 63
galerie.artemis@sunrise.ch
www.galerieartemis.ch

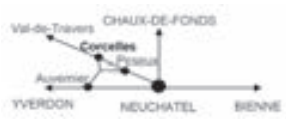

UNIA
Le Syndicat.

Unia Région Transjurane
www.transjurane.unia.ch

Assemblée des membres

Jeudi 15 novembre 2018 à 19h
Restaurant du Jura à Bassecourt

INVITATION

A l'occasion de notre assemblée des membres, nous avons choisi d'aborder les thèmes de la libre circulation et des mesures d'accompagnement qui ont été au centre du débat cet été.
Vasco Pedrina, ancien co-président d'Unia nous parlera de ces acquis historiques pour le syndicat, dans sa lutte contre les discriminations et la sous-enchère salariale.

Ordre du jour:
1. Bienvenue et communications
2. Exposé et débat par Vasco Pedrina:
   De la politique de contingentement à la libre-circulation des personnes: et retour en arrière?
3. Divers

L'assemblée est ouverte à toutes et tous les membres d'Unia Transjurane et sera suivie d'une collation.
En nous réjouissant de vous rencontrer à cette occasion, nous vous adressons nos salutations solidaires.

Dominique Gassmann - président

Aldo Ferrari - responsable de la région Transjurane au Comité Directeur

Mercredi 14 novembre 2018 - Table ronde au Tempo
Quai de la Thièle 3 - 1400 Yverdon-les-Bains

18h-19h30: repas au Tempo (inscriptions au 024/425.14.06)
19h30 -20h: Les films (in)visibles du mouvement ouvrier suisse (extraits commentés)
20h: table ronde sur la place de la grève en Suisse, avec **Jean-Claude Rennwald**, ancien vice-président de l'USS - **Julien Wicki**, historien - **Vincent Leggerio**, gréviste aux TPG - **StéphanieVonarburg** pour la grève de Tamedia - un gréviste de Thermo Fisher Scientific. Animation par **Sylviane Herranz**, rédactrice en chef de l'Evénement Syndical.

Organisation: Union Syndicale Yverdonnoise, Parti Socialiste, Solidarité&Ecologie

«ET LES EMPLOYÉS DANS TOUT ÇA?»

A Genève, 280 cafés et restaurants pourraient fermer, laissant environ 1500 employés sur le carreau. Les syndicats exigent du Conseil d'Etat des mesures de soutien

THIERRY PORCHET

Unia craint que les établissements visés ne paient pas le dernier salaire ou ne fournissent ni lettre de licenciement, ni fiche de salaire, ni attestation de l'employeur.

Manon Todesco

La nouvelle est tombée le 11 octobre à Genève. Quelque 280 hôtels, restaurants, bars ou cafés seront bientôt contraints de mettre la clé sous la porte pour non-respect de la nouvelle Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). En effet, un sursis de plus de deux ans avait été accordé pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions légales, mais il semblerait que 10% des établissements du canton n'ont pas joué le jeu. A ce jour, et à notre connaissance, une vingtaine d'entreprises ont déjà fermé. Impossible toutefois de savoir lesquelles, ni pourquoi. Les infractions ou les manquements justifiant une telle fermeture peuvent être multiples: violations des usages ou de la Convention collective nationale de travail, recours au travail au noir ou encore absence de patentes.

Si les syndicats Unia et SIT se réjouissent de l'entrée en vigueur de la «nécessaire» nouvelle LRDBHD, qui garantit le respect des conditions de travail dans le secteur et qui sanctionne les abus patronaux, ils posent ouvertement la question au Département de l'économie et de la santé (DES): «Et les employés dans tout ça?» «Nous sommes très étonnés de ne pas avoir été informés et consultés dans ce processus», réagit Marlene Carvalhosa Barbosa, secrétaire syndicale au SIT, qui estime que 1500 travailleurs pourraient être touchés.

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉLABRÉES

Dans un secteur très précaire, en proie au dumping, au travail au noir, à la concurrence déloyale, au chômage et aux faillites à répétition, Unia et Syna rappellent qu'un tiers des établissements genevois ne respecte pas l'enregistrement du temps de travail et qu'un cinquième n'applique pas les salaires minimums, pourtant déjà parmi les plus bas de Suisse. «Nous craignons que les établissements visés ne paient pas le dernier salaire ou encore ne fournissent ni lettre de licenciement, ni fiche de salaire, ni attestation de l'employeur, poursuit Artur Bienko, secrétaire syndical à Unia. Cela compliquerait considérablement les inscriptions au chômage et pourrait retarder le délai de paiement des indemnités. Ce n'est pas aux employés d'en pâtir alors que la faute vient de l'employeur qui n'a pas pris la peine de se mettre à jour.»

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans ce contexte, les syndicats ont envoyé le 18 octobre au DES, et à son chef de file Mauro Poggia, une demande de rencontre urgente afin que des mesures de soutien aux travailleurs soient prises rapidement. Trois axes sont évoqués: la mise en place d'une bourse à l'emploi spécifique par l'Etat, l'ouverture d'un guichet spécial pour soutenir les employés dans leurs démarches en cas de faillite de l'entreprise, et enfin, la mise en place d'un canal d'annonce des fermetures des établissements, afin de pouvoir s'assurer que les procédures de licenciements collectifs soient respectées et pour que les syndicats puissent venir en aide aux employés. «Les travailleurs ont des droits, nous sommes là pour les épauler», insiste la syndicaliste du SIT.

A ce stade, le conseiller d'Etat n'a pas encore réagi. Les fermetures pourraient être annoncées par vagues, d'ici à la fin de l'année, selon les syndicats. «Nous espérons que des fermetures temporaires seront possibles afin de laisser une dernière chance aux employeurs de se mettre en conformité, conclut Artur Bienko. Enfin, nous appelons les 260 établissements restants à mesurer les conséquences qu'aurait leur non mise en conformité sur leurs employés...» ■

Initiative bernoise contre la sous-traitance

COMITÉ D'INITIATIVE

L'initiative a été lancée le 3 mars dernier à Lyss par un comité regroupant des syndicalistes, des élus de gauche et des entrepreneurs du secteur de la menuiserie, de la peinture et de la pose de plaques.

Jérôme Béguin

L'Union syndicale du canton de Berne a déposé, au début du mois, une initiative populaire visant à bannir les chaînes de sous-traitance dans les marchés publics et à imposer le respect des conventions collectives de travail (CCT). Intitulé «Pour une concurrence loyale, qui protège les PME et les salariés du canton de Berne», le texte propose de modifier la Loi cantonale sur les marchés publics en imposant, d'une part, aux entreprises de respecter les conditions de travail et d'embauche fixées dans les CCT usuelles, ainsi que l'égalité salariale entre femmes et hommes. Le projet interdit, d'autre part, les chaînes de sous-traitance. La société qui obtient un mandat doit informer l'adjudicateur de la nature et de l'importance des travaux à sous-traiter. Et, sauf cas exceptionnel et justifié, un sous-traitant ne peut lui-même confier une mission à une autre entreprise. Les marchés publics bernois génèrent un volume de commandes d'au moins 1,5 milliard de francs.

«Nous avons réussi à récolter 18 000 signatures, preuve que le problème est reconnu. L'initiative est d'ailleurs soutenue par des entrepreneurs de l'artisanat, explique Jésus Fernandez, secrétaire régional d'Unia Bienne-Seeland et membre du comité d'initiative. Nous voulons en finir avec ces chaînes de sous-traitance, où chaque sous-traitant prend de l'argent au passage en ne laissant en bout de chaîne qu'une fraction du budget prévu. Nous avons découvert des cas où des sociétés ne payaient que 10 euros de l'heure. C'est une spéculation sur les marchés publics, qui sont financés par les impôts. Notre initiative demande le respect des CCT, des conditions de travail et offre la possibilité aux entreprises sérieuses de réaliser honnêtement leur travail.» ■

POING LEVÉ

LEVER LE DRAPEAU DE LA RÉSISTANCE

Par Jérôme Béguin

Solidarité avec Domenico Lucano. Le 18 octobre, des militants étaient rassemblés devant la Chambre de commerce italienne à Genève. Organisée par Solidarités, avec le soutien d'Unia, la manifestation avait pour objectif de demander la libération de Domenico Lucano et de soutenir «celles et ceux qui, en Italie, luttent tous les jours contre ce gouvernement de la haine et de l'injustice sociale». Maire de Riace, en Calabre, Domenico Lucano a été assigné à résidence le 2 octobre. Ce professeur de chimie, âgé de 60 ans, est accusé d'avoir favorisé l'immigration clandestine et organisé des mariages blancs pour permettre à des sans-papiers de demeurer en Italie. Il y a deux semaines, les arrêts domiciliaires ont été levés, remplacés par une peine d'éloignement. Le banni a quitté sa maison le 17 octobre. La mesure paraît moyenâgeuse, surtout au regard des charges qui pèsent sur lui.

Riace, un symbole d'intégration. Elu en 2004 à la tête de cette localité de moins de 2000 habitants, plombée par la désertification rurale et le marasme économique, «Mimmo» Lucano a impulsé une politique d'accueil des réfugiés, qui a eu pour effet de redynamiser la bourgade à la faveur de la rénovation des logements vacants, de la relance de l'artisanat traditionnel et de la réouverture de petits commerces. Pour permettre aux migrants de faire leurs courses, la Municipalité est allée jusqu'à imprimer ses propres billets de banque, à l'effigie de Gramsci, Che Guevara ou Giuseppe Impastato, un journaliste tué par la mafia. Aujourd'hui, Riace dénombre plus de 600 ressortissants étrangers parmi ses habitants et est devenue le symbole d'une intégration réussie connue dans l'Europe entière.

Le fascisme s'exprime de nouveau. C'est en raison de ce succès que la commune et son édile sont sur la liste noire des partis et des hommes politiques qui font de la xénophobie et du racisme leur fonds de commerce électoral. Mimmo Lucano est en particulier dans le collimateur du sinistre ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, qui l'a traité de «zéro», a coupé les aides à Riace et ordonné le transfert des réfugiés accueillis dans le village vers des centres d'internement. Alors que le dirigeant de la Lega criminalise l'ouverture et la solidarité, Luigi Di Maio, son allié du Mouvement 5 étoiles, ne trouve rien de mieux que d'accuser les journaux de «polluer le débat» en prévoyant de réduire les contributions publiques à la presse. Et dans les rues, les violences d'extrême droite sont en recrudescence. Le fascisme, qui n'avait jamais réellement disparu, trouve le moyen de s'exprimer de nouveau, rappelant les heures les plus sombres de la Péninsule. Encore une fois, il s'agit de lever le drapeau de la résistance. ■

UN PEINTRE QUI CULTIVE SES COULEURS

L'artiste Fabien Roidor crée ses outils et ses peintures issues des plantes qu'il cultive. Sa démarche découle de sa quête de sens

Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

On ne peut parler du travail de Fabien Roidor sans revenir sur ses 44 ans de vie. Et ce, même s'il souhaite s'effacer face à l'expression des plantes sur la toile. Dans son atelier de la région de Thonon-les-Bains, assis tel un moine zen, il raconte son rêve d'adolescent de devenir guide de montagne. Et son désarroi lorsqu'à 15 ans, un accident pulmonaire l'oblige à faire une croix sur son désir d'ascension, du moins physiquement. Il sourit: «Aujourd'hui, la montagne est en moi.» Il se met alors à dessiner et à peindre, soutenu par un ami de la famille qui lui fournit du matériel, des pigments. «En peignant des montagnes, des montagnes et des montagnes, j'ai fait mes séances d'art-thérapie je crois.» Le jeune homme d'alors se plonge également avec ferveur dans le traité de la peinture de Léonard de Vinci. «C'était ma bible. J'y apprenais comment peindre la neige la nuit par exemple et des recettes alchimiques. Je bricolais déjà ma peinture.»

Après une scolarité calamiteuse dans le Jura français, il est inscrit par son frère aîné dans quatre écoles d'art. Il est accepté partout, et choisit la plus prestigieuse. Paris lui ouvre les bras. «J'y suis allé sans conviction. J'étais tellement perdu que je ne me croyais capable de rien», se remémore l'artiste.

Très vite, c'est une révélation pour celui qui se sent enfin proche de ses pairs. Avant même la fin de ses études, il est exposé dans des galeries renommées. «J'ai été reconnu très rapidement. Mes études m'ont fait l'effet d'un rêve. Bien vite pourtant, je me suis senti enfermé dans un marché et un certain académisme, dans une histoire qui ne me nourrissait plus de l'intérieur. Ma peinture, très conceptuelle, s'adressait finalement qu'aux autres peintres. Je ne me retrouvais plus dans cet académisme de l'art contemporain.»

Dans son atelier à l'atmosphère japonisante, Fabien Roidor peint à même le sol. Une manière de s'ancrer.

«Aujourd'hui, la montagne est en moi.»

S'interrogeant, Fabien Roidor arrête de montrer son travail pour mettre en valeur celui des autres en tenant une galerie à Paris. Après quelques années, il s'éloigne un peu plus du monde de l'art contemporain, en déménageant avec sa famille à Annecy.

DU SAFRAN À L'INDIGO

Comme suivant un fil rouge, Fabien Roidor acquiert une maison dans un alpage, se forme à l'agriculture biodynamique, aux techniques chamaniques et à la communication non violente. Un retour à la nature, aux sources et à la paix. Ses longues marches, inspirantes, l'amènent à recueillir des plumes, des poils, des branches, des cailloux… autant d'outils pour peindre. Le processus est lent, l'observation reine.

Dans ses champs d'alors, il travaille la terre, cultive le safran, l'indigo, la rose de garance, entre autres. Une fois les plantes récoltées, il les fait macérer. S'ensuit une seconde dilution durant laquelle du carbonate est ajouté. Le pigment se rassemble. Puis, le jus est passé dans des filtres et la pâte restante asséchée.

«Ce sont des techniques très simples, mais qui demandent du temps. Par exemple, chaque pistil de safran est récolté à la main au petit matin. C'est une plante magique dont le cycle est inversé. On la plante l'été et elle donne sa fleur en octobre. De surcroît, avant les feuilles. Au printemps, c'est un petit buisson sec. Elle demande beaucoup de soins. On ne la trouve pas dans la nature à l'état sauvage. Elle ne fait pas de pollen. Et pourtant, c'est un piège à abeilles, car celles-ci se retrouvent coincées, enivrées par l'odeur», raconte Fabien Roidor, dithyrambique sur cette plante violette dont les pistils donnent un jaune fascinant. «Son pigment a un pouvoir colorant fabuleux.»

Autre émerveillement: l'indigo. «Je fais macérer ses feuilles, récupère son jus marronnasse puis l'oxygène en le brassant. Cela active une bactérie et, comme par magie, le mélange passe au bleu…»

Autant de techniques que Fabien Roidor expérimente sans cesse.

Dans un premier temps, il étale de la gomme arabique sur le papier, puis la peinture très liquide, telle une encre, joue, se révèle. «Je n'ai pas envie de montrer quelque chose de mon intériorité ou de mon histoire, seulement révéler la beauté de la plante, la sensualité du grain, la magie qui s'en dégage. Après mon geste, la peinture vit sa vie.»

En guise de démonstration, le peintre sort une toile peinte avec du jaune industriel et une autre avec du jaune safran. «Avec ce dernier, on est d'emblée dans la poésie», souligne-t-il.

UN CERCLE VERTUEUX

«J'ai besoin de revenir à des choses et des gestes très basiques, simples. Ramasser mes fleurs, être en lien. Regarder le résultat de la trace permet d'entrer en dialogue avec la plante.» Silence. «Au fond, j'ai trouvé une cohésion entre tout ce que j'aime. C'est un cercle vertueux. Ce que j'ai envie de transmettre, c'est l'importance de ramener du sens.»

Ayant dû quitter son alpage, le peintre recherche des terres pour cultiver de nouveau ses couleurs. Pour l'heure, il utilise encore son stock de plantes pour réaliser ses pigments. Il se dit qu'un jour, peut-être, il confectionnera ses propres papiers – aujourd'hui, il les achète chez un fabriquant français. Pour le moment, une galerie genevoise l'a approché, une exposition pourrait voir le jour. Revivre de sa peinture lui paraît de nouveau possible, lui qui a travaillé dans différents domaines. «Après plus de dix ans, j'ai envie de montrer cette approche, car elle pourrait, je pense, interpeller d'autres personnes. Des informations doivent accompagner ce travail, pour amener le spectateur à percevoir les subtilités. Ce n'est pas facile devant la multiplication des images qui en deviennent banales. Aujourd'hui, l'imitation est permanente, mais tout le monde revendique l'original, dans une surenchère des ego. Ce phénomène rend triste. Alors que chacun pourrait exprimer sa particularité. C'est un chemin», relève celui qui est en train de mettre au point des ateliers pour relier ses activités artistiques et thérapeutiques, afin de soutenir l'élan créatif de ceux qui l'auraient perdu, comme lui un temps. «Mon approche était très intellectuelle, hors de moi. En reliant tout ce que j'aimais faire, j'ai nourri l'envie.» ■

www.fabienroidor.com

Des pistils de safran de dix fleurs environ (soit 0,005 gramme) macèrent dans l'eau.

Après le geste, le peintre aime laisser parler les pigments.

«Ce sont des portraits que peut nous offrir la plante. En fait, ce sont les plaques que j'utilise pour écraser le pigment. C'est un peu maniéré, car je laisse un peu plus de pigment (en bas). La deuxième série (au-dessus) est le résultat du pigment avec la gomme arabique pour fabriquer la base de la peinture. Au fond, ce sont des traces des plantes.»

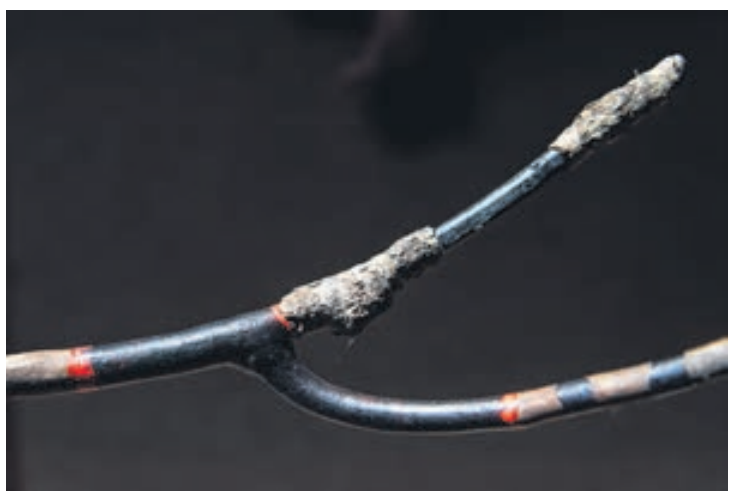

Dans son atelier, entre autres éléments naturels, des branches, des plumes et des poils d'animaux qui deviennent pinceaux.

LES MAÇONS GENEVOIS DE RETOUR SUR LE PONT?

Retour en images sur la mobilisation des maçons genevois, qui pourraient bien reprendre leurs actions dès le 19 novembre. Ailleurs en Suisse, le mouvement se poursuit

Réunis dès 6h30 sur la place des 22-Cantons, les maçons se sont ensuite dirigés vers le pont du Mont-Blanc qu'ils ont occupé trois heures durant.

Déterminés, les manifestants sont allés devant les sièges des associations patronales pour crier leur colère.

Entre le 16 et le 17 octobre, les manifestations ont rassemblé jusqu'à 2500 travailleurs de la construction, selon les syndicats Unia, Sit et Syna.

A l'issue de leur parcours, les maçons ont voté pour un nouveau jour de mobilisation sous les fenêtres de la section genevoise de la SSE.

Textes Manon Todesco
Photos Thierry Porchet

La lutte des travailleurs de la construction continue. Après le Tessin le 15 octobre, qui a réuni 3000 personnes, ce sont les maçons genevois qui ont pris le relais le lendemain. Jusqu'à 2500 manifestants ont défilé aux quatre coins de la ville, occupant pendant trois heures le symbolique pont du Mont-Blanc, puis passant sous les fenêtres successivement du Groupement genevois des entreprises (GGE) et de la Fédération des métiers du bâtiment (FMB), pour rejoindre le siège de la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Lors d'une assemblée générale en plein air, les travailleurs ont décidé de reconduire la grève une journée de plus. Rendez-vous a donc été pris le lendemain matin, même heure, même endroit. Cela dit, avec une fréquentation moindre.

A l'issue de cette seconde journée de mobilisation, les travailleurs ont finalement suspendu le mouvement «afin de laisser une chance aux négociations nationales et cantonales».

Toutefois, les syndicats ont donné aux patrons genevois jusqu'au 9 novembre pour revenir à la table des négociations, sans quoi, ils devront s'attendre à une semaine entière de grève à partir du 19 novembre. Les syndicats exigent qu'un accord soit trouvé rapidement sur les questions de la limitation du travail temporaire ainsi que sur la protection contre les intempéries et des travailleurs de plus de 50 ans. «A ce jour, nous n'avons eu aucun retour des patrons», rapporte José Sebastiao, secrétaire coresponsable du secteur de la construction. Contacté, Peter Rupf, secrétaire du GGE, refuse de communiquer sur la position patronale. «Les syndicats nous ont donné un délai, nous ne communiquerons rien aux médias avant l'échéance.» Nicolas Rufener, de la FMB, s'est montré, lui, plus locace dans les colonnes du *Courrier* du 17 octobre, affirmant que les employeurs «n'allaient pas bouger au niveau cantonal», sachant que de plus en plus de leurs membres estimaient «qu'il serait suffisant de s'aligner sur les conditions de travail de base ayant cours à Zurich».

Dans les autres cantons, la tension monte aussi. Pour rappel, les employés du secteur et leurs syndicats se battent pour défendre le maintien de la retraite anticipée à 60 ans, mais aussi pour revendiquer une augmentation salariale de 150 francs, de meilleures protections contre le dumping, les intempéries et les licenciements des travailleurs âgés. Enfin, ils refusent catégoriquement l'accroissement de la flexibilisation du temps de travail ainsi que la baisse des salaires à la suite d'un changement d'employeur. A l'heure où nous mettions sous presse, le 29 octobre, les maçons valaisans, fribourgeois, neuchâtelois et jurassiens prévoyaient de battre le pavé pour défendre leurs conditions de travail (lire notre prochaine édition). Les 5 et 6 novembre, ce sera au tour des Vaudois et de nos voisins alémaniques de hausser le ton, déterminés d'une même voix à empêcher la dégradation de leur Convention nationale. ■

TÉMOIGNAGES

ANTONIO IRIA, PRÉSIDENT DU COMITÉ DU GROS ŒUVRE D'UNIA GENÈVE

«Nous sommes là pour revendiquer le maintien de la retraite anticipée à 60 ans que le patronat tente de nous retirer, pour demander une augmentation salariale de 150 francs et pour nous opposer à ces 300 heures flexibles. Sans oublier le scandale des licenciements des travailleurs âgés, réengagés en tant que temporaires. Je suis très content de cette manifestation: cette forte mobilisation montre que la colère est très étendue dans nos métiers.»

JOSÉ ANDION, PRÉRETRAITÉ

«Ça suffit! On ne peut pas continuer comme cela. Aujourd'hui, nous disons aux patrons que nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'ils préparent. Nous refusons de revenir sur nos acquis durement obtenus. Ils doivent se rasseoir à la table des négociations et entendre nos revendications. J'ai travaillé pendant 32 ans pour la même entreprise, et les dernières années avant ma retraite anticipée, j'ai senti la pression monter et j'ai vu les accidents se multiplier sur les chantiers. Les employeurs sont en train de faire des ouvriers du bâtiment des esclaves. Cette manifestation est l'occasion pour moi de retomber sur des anciens collègues qui me disent que l'explosion de travailleurs temporaires est catastrophique. On ne peut pas travailler correctement dans ces conditions.»

JULIEN*, GRUTIER DEPUIS 10 ANS

«Les employeurs essaient de faire passer des semaines de travail à 50 heures: qu'ils viennent déjà voir ce que cela représente de bosser 45 heures hebdomadaires sur les chantiers en été... Les métiers du gros œuvre sont pénibles et très difficiles. Arrivés à 50 ans, les maçons sont usés. Malgré tout, les employeurs parlent de remettre en cause la retraite à 60 ans, c'est inacceptable!

C'est surtout pour lutter contre ça que je trouve important de se mobiliser. On nous demande d'aller toujours plus vite, ce qui cause de plus en plus d'accidents. Quant aux temporaires, je n'ai rien contre eux, car nous en avons besoin pour nous adapter aux fluctuations du volume de travail, mais il ne faut pas en abuser.» ■

*Prénom d'emprunt

OPINION

«Il faut défendre le droit de grève»

Réponse à la tribune parue dans le quotidien *24 heures* du 9 octobre dernier de Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal

«Dans une opinion récente, Christophe Reymond, directeur du Centre patronal, a qualifié la grève de «poison social». Elle serait à ses yeux un «moyen de contrainte» illégitime qui mènerait le pays à sa perte. Il laisse entendre que la grève n'est pas un droit fondamental. Ne lui en déplaise, le droit de grève fait bien partie des droits élémentaires, droits consacrés par des conventions internationales, par l'article 28 de la Constitution suisse et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Dans les relations très asymétriques entre employeurs et employés, le droit de grève est fondamental pour négocier d'égal à égal et obtenir des améliorations, par exemple l'introduction d'une convention collective de travail. La mention même du recours à la grève permet dans bien des cas de débloquer des situations et d'obtenir gain de cause. Sans cette épée de Damoclès, il n'y aurait aucun contrepoids au pouvoir des employeurs. Loin de mener à la «destruction progressive de l'entreprise» comme le reproche le patron des patrons vaudois, le recours à la grève vise tout le contraire. Il s'agit pour les salariés de se battre pour l'existence même de leurs places de travail, pour leur dignité et pour la reconnaissance de leur profession. On peut citer l'exemple de la grève de Novartis à Nyon: le débrayage de 400 employés du site a fait revenir la direction sur son projet de fermeture. De même, l'été passé, les matelots de la Société de navigation du lac Majeur ont fait la grève durant trois semaines – avec succès – pour conserver leurs emplois. Dans le canton de Vaud et dans toute la Suisse, les maçons sont en ce moment en lutte pour leur retraite à 60 ans et contre les plans des entrepreneurs visant à les faire travailler avec des horaires interminables, au mépris de leur santé. Ces innombrables salariés qui ont choisi l'option de la grève partagent un point commun: ils refusent les diktats patronaux qui remettent en question leurs conditions de vie et leur dignité. Dans ce cas, le droit de grève n'est qu'un moyen de légitime défense collective. Et c'est bien ce qui déplaît au patronat, et ce qui fait que les accords internationaux qui le garantissent sont actuellement attaqués par l'UDC. Nous devons défendre nos droits élémentaires, dont la liberté syndicale et le droit de grève qui en découle fait partie: d'une part, en votant non à l'initiative dite «pour l'autodétermination» le 25 novembre prochain et, d'autre part, en étant solidaires avec les salariés en lutte pour leurs conditions de travail, comme les maçons le 5 novembre prochain à Lausanne. Après vingt ans de syndicalisme, je remarque que les employeurs sont de moins en moins enclins à entrer en discussion, ce qui pousse les salariés dans les derniers retranchements. Il serait de bon ton que le patronat remette de l'ordre dans ses troupes en leur expliquant les vertus du dialogue social.» ■

Yves Defferrard,
secrétaire régional d'Unia Vaud

Grève de 1918: des expos, des conférences, des livres et des films

Exposition itinérante. La grève générale de 1918 en Suisse fait l'objet d'une exposition itinérante à Bienne du 31 octobre au 28 novembre organisée par l'Union syndicale Bienne-Lyss-Seeland. Intitulée «La grève générale à Bienne, ses causes, son cours, ses conséquences», l'expo sera d'abord visible sur la place du Bourg avant de tourner dans la ville seelandaise. Le vernissage est prévu au Foyer du théâtre (rue du Bourg 19) le mercredi 31 octobre à 18h.

Exposition au Nouveau Musée de Bienne (faubourg du Lac 52), «1918: guerre et paix», accueillera le samedi 3 novembre une journée organisée en collaboration avec l'Union syndicale, Unia et l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AEHMO). De 11h à 17h45, des visites commentées seront proposées, cinq historiens donneront de 13h30 à 15h30 des conférences sur l'antimilitarisme dans l'Arc jurassien, la lutte pour le service civil, l'exportation d'armes lors de la Grande Guerre, l'histoire des conflits sociaux en Suisse et les interprétations de la grève générale, des syndicalistes de la région débattront à 16h des grèves d'aujourd'hui autour d'une table ronde, avec entre autres Corrado Pardini, vice-président d'Unia, et Stephanie Vonarburg, vice-présidente de Syndicom, avant un apéritif clôturant la manifestation.

Livres. Deux publications consacrées à la grève de 1918 seront vernies le mardi 6 novembre à la librairie Basta de Lausanne (rue du Petit-Rocher 4) de 19h à 21h. *La grève générale de 1918 en Suisse, histoire et répercussions* (Ed. Alphil), ouvrage collectif dirigé par Jean-Claude Rennwald, politologue, journaliste syndicaliste et, par ailleurs fondateur et ancien directeur de *L'Evénement syndical,* et Adrien Zimmermann, historien, d'une part. Et, d'autre part, le cahier commun AEHMO-Traverse, *La grève générale de 1918, crise, conflits, controverse.*

Conférence et table ronde. Le vendredi 9 novembre, événement «Genève, tu g/rêves», à la salle du Faubourg, rue des Terreaux-du-Temple 8, à Genève. La rencontre sera consacrée à une conférence de Pierre Eichenberger, historien, intitulée «La grève générale de 1918. De la confrontation à la paix du travail» suivie par une table ronde. Cette dernière sera dédiée aux grèves et aux luttes collectives d'aujourd'hui, avec des participants de la grève des femmes de 1991, de la fonction publique, des TPG, des maçons, de Merck Serono et d'Uber. Organisation: Communauté genevoise d'action syndicale.

Films. Diffusion du film «1918: L'affrontement de la grève générale» (documentaire, 75'). Le réalisateur lausannois Frédéric Hausammann reconstitue dans un long-métrage documentaire l'ambiance pesante en Suisse de la première guerre mondiale et l'enchaînement des événements qui ont conduit à la Grève générale. A voir dimanche 4 novembre à 21h55 sur RTS deux, ou sur rts.ch (aussi en replay pendant 7 jours). https://vimeo.com/296605122
La Ville de Lausanne organise la projection de deux documentaires le jeudi 8 novembre à 18h30 au Capitole (av. du Théâtre 6). «La grève générale de 1918» signé Jacqueline Veuve puis «Un mois de grève au pays de la paix du travail» en présence de sa réalisatrice, Véronique Rotelli. Invitations à retirer à la Cinémathèque. ■ **JB/L'ES**

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat
Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage
Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.
Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.

Granges-Longeau: syndicat
Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage
Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.
Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.
Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

GENÈVE

PERMANENCES PAPYRUS

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.
Les permanences ont lieu au syndicat.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds
Permanence administrative:
de 10h à 12h du lundi au vendredi,
de 15h à 18h les lundi, mardi,
mercredi et jeudi.

Permanence syndicale:
de 15h à 18h les lundi, mercredi et jeudi.

Le Locle
Ouverture du bureau:
lundi 9h30 à 12h, mardi et jeudi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique:
lundi et mercredi 8h à 12h, mardi et jeudi 8h à 12h et 14h à 17h30.

Fleurier
Ouverture du bureau:
lundi, jeudi et vendredi 9h30 à 12h, mardi 9h30 à 12h et 15h à 17h30.
Permanence téléphonique:
lundi, jeudi et vendredi 8h à 12h, mardi 8h à 12h et 15h à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Invitation à une information sur l'assurance chômage dans les locaux d'Unia:
Neuchâtel:
le mardi 20 novembre à 16h.
La Chaux-de-Fonds:
le jeudi 22 novembre à 16h.

COURS GRATUITS

Droit du travail:
les bases pour mieux s'y retrouver
Le syndicat Unia et la caisse de chômage Unia, région Neuchâtel, proposent à leurs membres et assurés **un cours gratuit** sur le droit du travail pour leur permettre d'en connaître les principales bases.
Jeudi 15 novembre: 14h à 17h.
Le cours a lieu chez Unia,
av. de la Gare 3 à Neuchâtel.
Inscriptions: neuchatel@unia.ch

LA CHAUX-DE-FONDS

GROUPE DES RETRAITÉS

Sortie
La sortie «Quatre heures» a lieu le **mercredi 31 octobre** au restaurant des Pervenches.
Rendez-vous à 15h au parking de l'Ancien Stand. Les automobilistes prennent en charge les personnes sans moyen de transport.
Merci de vous inscrire auprès de Didier Gigon, 032 968 63 08 ou 079 385 37 55.
Le comité vous attend nombreux pour cette sortie automnale qui vous fera passer un bon moment.

LE LOCLE

GROUPE DES AÎNÉS

Repas de fin d'année
Le repas de fin d'année des aînés aura lieu le **jeudi 22 novembre à 12h15** à la salle Unia.
L'apéritif sera servi à 11h30. Clôture à 17h.
Au menu: Assiette chasseur (viande séchée cerf et sanglier) et sa garniture; émincé de sanglier à la crème, nouilles au beurre, poire au vin; salade de fruits et crème chantilly.
Prix: 45 fr. tout compris. Inscription obligatoire.
A retourner jusqu'au **12 novembre** (attention au courrier B) à Roland Vermot, Envers 39, 2400 Le Locle.

Bulletin d'inscription

Nom et prénon: _____

_____

Nombre de personnes: _____

TRANSJURANE

FÊTE DE NOËL POUR LES MEMBRES UNIA TRANSJURANE À COURGENAY

Nous avons le plaisir d'inviter nos chers membres et leurs familles à la fête de Noël Unia Transjurane qui se déroulera **le 30 novembre** au Centre sportif et culturel communal, Place des sports, 2950 **Courgenay, dès 18h30.**
Ce sera l'occasion de partager un moment de convivialité avec vous tous et vous remercier pour votre engagement syndical.
Un apéro sera servi à partir de 18h30 et nous continuerons avec le repas, offert. Les boissons seront vendues à un prix populaire. Des animations agrémenteront notre fête et, pour les plus petits, il y aura la venue de St-Nicolas. Pendant la soirée, nous aurons également le plaisir de fêter nos jubilaires en remerciement de leur engagement fidèle à notre syndicat.
Les places étant limitées, nous vous conseillons de vous inscrire au plus vite en précisant vos coordonnées, le nombre de personnes et le choix du menu (ci-dessous),
avant le **9 novembre.**
Inscriptions par courrier, téléphone ou e-mail, auprès de:
Syndicat Unia, Mme Pietronigro Sandra,
rue des Moulins 19, 2800 Delémont
0848 421 600, sandra.pietronigro@unia.ch
Nous vous attendons nombreuses et nombreux!

Menus au choix:
MENU 1. Terrine aux morilles et ses crudités, civet de cerf, knöpflis, poire.
Nbr. d'adulte: ..... Nbr. d'enfant: .....
MENU 2. Terrine aux morilles et ses crudités, tranche de poulet à la crème, nouilles, légumes.
Nbr. d'adulte: ..... Nbr. d'enfant: .....
DESSERT.
1) St-Honoré vanille
2) Paris-Brest
Nbr. dessert No. 1: ..... Nbr. dessert No. 2: .....

GROUPE DES RETRAITÉS

Programme d'activités
14 novembre: Saint-Martin au restaurant de la Cigogne à Miécourt, org. Ajoie.
ATTENTION: avant le repas, à 11h, Patrick Nagel agriculteur de Miécourt, Ajoie, donnera une conférence intitulée «La nourriture…saine et locale…». Il parlera également des produits cultivés dans sa ferme.
Prix : 22 fr. pour les membres, 30 fr. pour les non membres. Inscriptions jusqu'au 9 novembre auprès de Denis Berger 032 422 79 42.
15 novembre: assemblée du groupe et dîner à 11h, place du 16 Mars à Bocciodrome de Corgémont, org. Groupe Jura bernois.
21 novembre: comité et assemblée générale des retraités au restaurant du Jura à Bassecourt, org. Région.

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.
Vous pouvez les contacter au 0848 606 606.
Depuis la France au 0041 848 606 606.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1er samedi du mois de 9h à 11h.
Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30,
1er et 3e mercredi du mois.
Château-d'Œx: pas de dates fixes,
prendre contact avec le secrétariat de Vevey.
Lausanne: place de la Riponne 4.
lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.
Le Sentier: Grand-Rue 44.
Mardi et jeudi de 14h à 18h.
Morges: Grand-Rue 73–75. Jeudi de 16h à 18h30, dernier samedi du mois de 9h à 11h.
Nyon: place Bel-Air 6. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Payerne: rue du Simplon 10.
Jeudi de 16h à 18h30.
Crissier: rue des Alpes 51.
Mardi et jeudi de 16h à 18h30.
Vevey: avenue Paul-Cérésole 24. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.
Patronat Ital/Uil: de 14h à 16h, 1er et 3e mercredi du mois.
Yverdon: rue Haldimand 23. Lundi de 16h à 17h30, mardi et jeudi de 16h à 18h30.
Samedi de 9h à 11h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80.
Crissier: 021 612 00 40.
Morges: 021 811 40 70.
Nyon: 022 994 88 40.
Yverdon: 024 424 95 85.
Le Sentier: 021 845 62 66.
Vevey: 021 925 70 01.
Aigle: 024 466 82 86.

NORD VAUDOIS

PERMANENCE DE VALLORBE

Réouverture
Le syndicat Unia répond à nouveau à vos questions tous les mardis de 16h à 18h lors de sa permanence syndicale.
La permanence s'adresse en particulier aux travailleuses et travailleurs de l'industrie.
Contact: Syndicat Unia,
Grand Rue 9, 1337 Vallorbe
0848 606 606.

COURRIER

UNIA DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET S'ENGAGER CONTRE LA CONTRE-RÉFORME RFFA

Le comité central d'Unia ainsi que ses militants sont opposés à la contre-réforme RFFA, comprenant PF17, projet identique à la RIE III qui fut balayée dans les urnes par 60% des électeurs. Notre syndicat doit dorénavant mobiliser ses permanents et ses militants dans le référendum, et surtout appeler à une mobilisation nationale dans la rue des travailleurs. Le projet RFFA est une contre-réforme, sous couvert de la fin des privilèges fiscaux des multinationales, demandée par la bourgeoisie patronale pour diminuer l'imposition des entreprises. Cette baisse significative des recettes fiscales entraînera la destruction des services publics et l'augmentation de l'imposition des personnes physiques. A titre d'exemple, en terre vaudoise, à la suite de l'acceptation de la RIE III, les communes de Rolle, Morges et Nyon ont déjà prévu d'augmenter l'imposition des personnes physiques pour combler la perte fiscale due à la contre-réforme et d'autres communes, dont Lausanne, ne savent pas comment compenser le manque de rentrée d'argent dans les caisses finalement plus important qu'annoncé…
Comment assurer les services publics avec une baisse minimale prévue de 2,1 milliards de francs?
Il n'y a pas besoin d'avoir fait des études d'économie pour comprendre qu'il y aura des coupes dans les prestations publiques…
Camarades, ne nous faisons pas avoir avec le chantage des 2,1 milliards de compensation des pertes fiscales promis à l'AVS. Cet argent ne tombera pas du ciel, il sera, encore une fois, payé par les travailleurs de ce pays. Par ailleurs, le meilleur et le seul moyen de pérenniser l'AVS est d'augmenter les salaires!
Camarades, tous ensemble, combattons et engageons-nous dans la lutte contre cette nouvelle attaque de la classe dominante. Ce projet contre les travailleurs et voulu par le patronat doit être rejeté! ■

Mickaël Béday, militant syndicaliste Unia, Vallée de Joux

VERDICT ALAMBIQUÉ

Dans l'affaire Alpen Peak International, le Tribunal de police de Lausanne juge un collaborateur d'Unia coupable de diffamation mais l'exempte de peine

NEIL LABRADOR

Le prévenu, Lionel Roche, secrétaire syndical d'Unia, a pu compter sur le soutien de ses collègues.

Sonya Mermoud

Si ce n'était pas le procès de la liberté syndicale qui se tenait le 16 octobre dernier au Tribunal de police de Lausanne – garantie par la Constitution, comme l'aura souvent répété la présidente Katia Elkaim – ce sont les moyens utilisés qui ont été mis en cause. Et en particulier, le recours à des tracts jugés diffamatoires. L'atteinte à l'honneur a ainsi été retenue dans le litige opposant Lionel Roche, secrétaire syndical d'Unia, à Laurent Bovet qui, à l'époque des faits en septembre 2016, travaillait comme gérant et administrateur de la société Mazars et apparaissait au Registre du commerce de la société M101 Invest SA, principale actionnaire d'Alpen Peak International (API). Pour mémoire, rappelons qu'API, actif dans des travaux de rénovation, avait été épinglé pour dumping et amené à verser à ses six ouvriers polonais, soutenus par Unia, plus de 40 000 francs de rattrapage salarial et 20 000 autres francs pour tort moral. Un épilogue qui avait succédé à une grève et différentes actions du syndicat pour forcer l'entreprise à s'acquitter de son dû avant que le conflit ne se résolve sous les auspices du conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba. Une trentaine de militants syndicaux et les employés lésés avaient ainsi protesté du 7 au 9 septembre 2016 devant le World Trade Center à Lausanne, bâtiment abritant la holding M101 Invest SA. Des tracts avaient alors été distribués avec la photo de Laurent Bovet, oblitérés d'un «wanted» (recherché, *ndlr)* contre une récompense de 94 074 francs – correspondant aux prétentions chiffrées des travailleurs en grève – et pointant de manière caustique le rôle joué par cet homme dans cette affaire. Des méthodes qui ont poussé Laurent Bovet à attaquer Lionel Roche pour diffamation, au motif qu'il n'avait pas de fonction opérationnelle chez API. Et ce alors même que les différents protagonistes de l'histoire, à son issue, s'étaient engagés à retirer leur plainte contre les syndicalistes dans une Convention.

VICTIME COLLATÉRALE

«Mon rôle se limitait, quelques heures par année, à vérifier les déclarations d'impôts et l'état comptable», a déclaré le plaignant devant le Tribunal. De fait, Unia n'a pas été en mesure d'établir qu'il aurait, par exemple, engagé les travailleurs, rédigé ou signé leurs contrats. Laurent Bovet a affirmé pour sa part n'avoir même pas eu connaissance de l'existence de ces derniers. Si le syndicaliste, défendu par Maître Charlotte Iselin, a admis s'être peut-être trompé de cible et accepté de s'en excuser, il note avoir mené toutes les vérifications préalables permettant d'établir de manière certaine que Laurent Bovet n'avait certes pas de fonction opérationnelle au sein d'API, mais qu'il jouait en revanche un rôle central dans le modèle d'affaire mis en place par le directeur de l'entreprise, M. De Giorgi. «API appartenait au holding M101 Invest SA administré par M. Bovet. Au fond, il est une victime collatérale de ses mauvaises fréquentations économiques», a argumenté Lionel Roche. Le fait que le plaignant se soit publiquement exprimé dans la presse a largement contribué à brouiller les cartes. «Les tracts en question n'avaient d'autre but que de faire sortir du bois celui qui avait répondu à une forêt de journalistes», relèvera dans une plaidoirie remarquable l'avocate du syndicaliste. La présidente a néanmoins retenu le caractère diffamatoire du moyen utilisé. Et jugé que le syndicaliste, bien que n'ayant pas personnellement distribué les tracts, portait une responsabilité de coauteur.

ESPRIT DE REVANCHE

«Derrière l'enrobage satirique, le message était clair», a-t-elle déclaré en substance, jugeant que les propos ainsi propagés ont porté atteinte à la réputation du plaignant. La magistrate a en revanche balayé l'accusation de contrainte. Et a estimé que la culpabilité du syndicaliste, seul à comparaître, était «diluée», même s'il devra s'acquitter de frais de procédure. Un verdict pour le moins alambiqué qui ne satisfait pas entièrement Charlotte Iselin qui s'est dit «mitigée» à l'issue de l'audience, notamment sur la notion de «coauteur»: «Nous attendons le jugement écrit pour voir si nous ferons appel.» De son côté, Lionel Roche affirme être soulagé par l'exemption de peine, même s'il aurait préféré être acquitté, tout simplement. «Il me semble que je l'aurais mérité. Il faut savoir qu'à l'issue des négociations ayant permis de mettre fin au conflit, toutes les parties impliquées s'étaient engagées à retirer leurs plaintes respectives. Le syndicat l'a fait, De Giorgi a retiré les siennes, mais ses acolytes ont maintenu les leurs, contrairement à la parole donnée. Résultat, me voilà condamné à cause de leur duplicité et leur esprit de revanche! En ce qui me concerne, la lutte continue et ce genre de mésaventure ne m'impressionne pas du tout.»
Présent à l'audience, Yves Defferrard, secrétaire régional d'Unia Vaud note encore que «plusieurs procès sont en cours, avec cette volonté patronale de criminaliser l'activité syndicale». Et de dénoncer une «Suisse qui, malgré plusieurs avertissements à l'OIT, ne s'est toujours pas mise en conformité avec les traités défendant la liberté syndicale». ■

RFFA genevoise: «Des conséquences dramatiques»

Le Conseil d'Etat a présenté son projet fiscal lié à la réforme fédérale. L'analyse d'un représentant de la CGAS

Jérôme Béguin

Le Conseil d'Etat genevois a présenté le 17 octobre sa nouvelle mouture de la réforme cantonale de la fiscalité des entreprises. La précédente était passée à l'as après le naufrage en votation de la RIE III en février 2017. La Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) est l'occasion pour le gouvernement de remettre le couvert, avec «un dispositif équilibré et équitable», «de nature à préserver l'emploi et à améliorer durablement les conditions-cadres, tout en garantissant la qualité des prestations publiques», à en croire sa communication.
Actuellement, les sociétés genevoises sont taxées à 24,2% de leurs bénéfices et les multinationales à 11,6%. Le Conseil d'Etat propose que le taux d'imposition unique qui s'appliquera avec la RFFA soit fixé à 13,79%, soit 0,3% de plus que dans le projet initial. Il s'agit de s'aligner sur le canton de Vaud, qui a déjà mis en œuvre sa propre réforme sous la houlette des conseillers d'Etat Broulis et Maillard et qui constitue un exemple au bout du lac. Sauf que les finances cantonales du voisin lémanique sont à l'équilibre et que de sérieuses compensations sociales ont été intégrées. Le budget genevois, de son côté, est déjà déficitaire et les pertes estimées sont évaluées à 434 millions de francs, contre 440 millions avec la RIE III; les compensations se sont évanouies, ne reste qu'une petite contribution des employeurs aux structures d'accueil de la petite enfance.
«On se retrouve dans le même cas de figure qu'avec la RFFA nationale. On nous présente un projet identique à la RIE III, qui a pourtant été refusée. Le Conseil d'Etat n'a pas du tout entendu le message, on a l'impression qu'il cherche à passer en force sans tenir compte de l'avis de la population», commente Jean-Luc Ferrière. Ce secrétaire syndical du SIT a été responsable du référendum sur la RIE III pour la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

BAISSE MASSIVE D'IMPOSITION

«Les modifications ne portent que sur les marges. Quelques millions vont être grappillés sur l'imposition sur le capital, mais la mesure n'est que transitoire, dans cinq ans cet impôt sera annulé. Les compensations prévoyaient auparavant un prélèvement de 0,22% sur la masse salariale, une seule des trois mesures est conservée, soit 0,07% en faveur de la petite enfance. Ce n'est pas beaucoup et cela ne va pas suffire puisqu'il manque 4000 places de crèche à Genève. Les entreprises vont voir leur imposition baisser de presque 50% et ne vont s'acquitter que de 0,07% en plus de masse salariale! Avec la RFFA, il y aura certes une hausse des cotisations sociales pour l'AVS, mais d'un faible montant pour les sociétés et dont les salariés paieront la moitié. En tant que salarié, vous risquez d'être plus imposé qu'une entreprise. La réforme crée aussi des inégalités entre les sociétés, 60% d'entre elles sont trop petites pour payer des impôts, elles subiront une hausse des coûts tandis que les grosses, elles, bénéficieront d'une baisse massive d'imposition.»
Secrétaire syndical dans le secteur public et subventionné, Jean-Luc Ferrière ne croit pas que la réforme puisse garantir les prestations comme le prétend le Conseil d'Etat: «Il y a quasiment un demi-milliard de pertes par an. Et on sait que, dans ce genre de situation, elles sont massivement sous-estimées. C'est considérable! Les conséquences ne peuvent être que dramatiques pour la population.» Rappelons, pour mesurer l'impact de ces 434 millions perdus, que le budget genevois est de l'ordre de 8,4 milliards. «On est clairement dans une tendance néolibérale de diminution des recettes fiscales. La spirale vertueuse ou la théorie du ruissellement sont pourtant démenties par les faits, elles n'ont en tout cas pas été démontrées en matière de fiscalité des entreprises. On sait que d'autres facteurs que la fiscalité entrent en ligne de compte dans les choix des entreprises, mais leur poids n'a pas été pris en compte à sa juste valeur.»
La balle est maintenant dans le camp du Grand Conseil, où la gauche, minoritaire, cherchera à relever le taux d'imposition et à diminuer la facture pour les collectivités publiques. Le Conseil d'Etat propose d'activer la clause référendum pour que la votation puisse avoir lieu le 19 mai prochain, soit le même jour que le scrutin sur la RFFA. Cette fois, le gouvernement n'a pas jugé bon de convoquer une table ronde pour discuter de la réforme. «La CGAS n'a été approchée qu'une fois avant l'élaboration de ce nouveau projet, indique Jean-Luc Ferrière. Nos positions sont évidemment connues et cohérentes avec les besoins des travailleurs et des travailleuses et là, on est bien loin de l'initiative Zéro pertes que nous avons déposée.» ■

BRÈVE

NOUVEAU SITE POUR LES JEUNES EN FORMATION

Quelles sont les règles appliquées pour l'utilisation d'internet dans l'entreprise? A combien de jours de congé de formation ai-je droit? Edité par la Commission jeunesse de l'Union syndicale suisse, le guide *Je défends mes droits* offre désormais des réponses à ces questions et à une tonne d'autres sur un site ad hoc, droit-des-apprentis.ch. D'«absences» à «visite d'entreprise», 400 mots-clés permettent aux jeunes en formation, en premier emploi ou encore au chômage de connaître facilement leurs droits et de les faire valoir efficacement. Un excellent moteur de recherche permet de se retrouver facilement sur ce site compatible sur smartphone. ■ **JB**

droit-des-apprentis.ch
La version papier du guide est toujours disponible au prix de 5 francs, commande à info@sgb.ch

PAMPHLET AMÉRICAIN ET BELGE ATTITUDE

A l'affiche, un documentaire américain anti-Trump et deux films belges de jeunes cinéastes qui ont en commun une fin ouverte, laissant libre le spectateur de poursuivre le scénario à sa guise. L'imagination au rendez-vous... **Par Freddy Landry**

Fahrenheit 11/9 de Michael Moore – USA

Le papier se consume à 451 degrés Fahrenheit: François Truffaut tira d'un livre de Ray Bradbury une fiction. Michael Moore fait-il référence à la destruction par le feu? En 2004, il ajoute à Fahrenheit un 9/11: le 11 du 9e mois 2001 s'effondrent les tours du World Trade Center. Le cinéaste américain signe un film où il affirme qu'une des conséquences de ces attentats aura été la réélection inattendue de Georges W. Bush, un bien mauvais président, pour un second mandat. Le 9 novembre (11e mois) 2016 apparaît sur l'Empire State Building un portrait géant de Donald Trump: 11/9 sera cette fois ajouté. Cette nouvelle catastrophe conduit le cinéaste à dresser le portrait d'un autre président américain aussi mauvais que son prédécesseur. Mais mettre Bush et l'intervention en Irak et Trump et ses messages de 140 signes dans le même panier n'est pas forcément évident. La situation se révèle plus complexe.

Pourquoi Michael Moore sort-il son nouveau film en octobre 2018? Il participe à sa manière aux élections législatives qui pourraient permettre à une des deux Chambres au moins de retrouver une majorité démocrate. C'est son choix de citoyen que de signer un film engagé contre l'actuel président, en contribuant à le mettre en difficulté à mi-mandat et à compliquer le plus possible dès maintenant son éventuelle réélection. Moore tente ainsi, face aux incohérences de Trump et à ses décisions surprenantes, inattendues, contradictoires, de mettre un frein à la droite dure américaine au pouvoir.

Un documentaire s'efforce de décrire la réalité, même quand parfois on la présente avec une argumentation qui peut prêter à contestation. Il n'est pas question pour Moore de décrire une réalité objective qui ne l'intéresse pas. Dans certains domaines, Trump bénéficie des décisions de son prédécesseur dont il cherche systématiquement à prendre le contre-pied, clairement, sans se donner la peine de justifier son choix. Il faut dresser devant Trump tous les obstacles possibles, ne rien s'interdire. A des propos de l'homme fort du pays, il associe le visage d'Hitler dans une de ses diatribes. Il n'hésite pas à rappeler que nombreux sont ceux qui se sont trompés en imaginant impossible son élection.

Fahrenheit 11/9 est donc un pamphlet engagé pour une cause absolument claire, contribuer à rendre plus difficile le travail de Trump à la présidence et préparer dès maintenant sa non-réélection. Moore prend parti en se comportant comme Trump. Il fait du Trump pour combattre Trump. Combattre Trump avec une tranquille mauvaise foi pourrait bien être une attitude efficace.

Le cinéma et la télévision peuvent s'intéresser aux mêmes problématiques que celles abordées par Moore. En Europe, l'arrivée au pouvoir d'un Trump serait-elle possible? Il suffit de penser à ce qui se passe en Hongrie, en Pologne, en Italie et même en France, pays qui glissent vers une droite dure, pour légitimer la question.

Ces dernières semaines, plusieurs chaînes ont ainsi diffusé des documentaires qui complètent ce que le film du réalisateur américain n'aborde pas de plein fouet. On peut revoir certains d'entre eux par une recherche sur internet: Trump, le parrain de Manhattan dresse un portrait de la réussite du milliardaire à travers ses méthodes de grand «professionnel». Frédéric Mitterrand, neveu d'un autre président, en est le réalisateur rigoureux (Arte – 9 octobre 2018).

Comment Trump a manipulé l'Amérique? Réponse: en allant habilement et même intelligemment chercher les voix des grands électeurs de quelques petits Etats qui ont donné la majorité au collège électoral (France 2 – 8 octobre 2018).

Battre la campagne suit pour sa part les partisans de Bernie Sanders qui dut s'incliner devant Hillary Clinton lors de la primaire démocrate. Que se serait-il passé si Sanders s'était trouvé face à Trump? Il ne faut pas oublier qu'à l'addition des voix, Hillary Clinton avait une avance de plus de deux millions. Mais l'élection présidentielle américaine ne se déroule pas au suffrage universel (RTS2 – 21 octobre).

Nos batailles de Guillaume Senez – Belgique/France

Les petits pays producteurs de films ont un grand intérêt à s'unir dans des coproductions qui assurent à leurs réalisations deux marchés nationaux avant même que commence le tournage. Hasard de la programmation: ce mois-ci, deux films à majorité belge se présentent au public romand, *Nos batailles* et *Ceux qui travaillent*. Autre hasard, les deux se révèlent remarquables.

Olivier est chef d'une petite équipe dans une entreprise qui s'occupe des stocks de marchandises dont elle gère la distribution. Se trouve-t-on chez Amazon? L'homme est aussi délégué syndical et se bat contre les injustices et pour améliorer les conditions de travail de ses collègues. C'est également un bon mari qui aime sa femme, Laura, et ses deux enfants, Elliot et Rose.

Laura choisit une robe dans une boutique. Elle coûte cinquante euros. Elle n'en a que quarante, mais refuse que la vendeuse la lui mette de côté. Ces circonstances financières tendues sont peut-être une amorce d'explication de son mal-être susceptible d'expliquer sa fuite. Car un jour, sans qu'aucun signe ne l'annonce, Laura disparaît. Olivier doit apprendre à se débrouiller seul et à se faire aider par des proches. Situation originale et fort intéressante: que se passe-t-il dans ce cas de figure, quand un homme se retrouve dans la posture d'une femme abandonnée! Il est fort probable qu'Olivier ne comprenne pas très bien ce qui se passe, réduit à faire des hypothèses.

Pendant quelques jours, il bénéficie de l'aide de sa sœur pour s'occuper de ses enfants. A son départ, le délégué syndical doit avoir toujours assez de force pour poursuivre l'accomplissement de son mandat. Il y parvient, avec peine. Et réagit parfois d'étrange manière.

Un jour, une brève missive arrive à la famille: Laura est vivante, elle n'oublie pas les siens. Mais rien n'indique l'endroit où elle se trouve. Olivier déchire alors la lettre qu'un des enfants reconstituera avec patience.

Et c'est ainsi que la vie continue. L'homme doit apprendre à compléter son rôle de père par une présence presque permanente auprès des deux enfants qu'il ne sait guère comment rassurer face à cette disparition inattendue. Le quotidien se reconstruit désormais autour de cette absence et, plus encore, de son mystère. Olivier est aussi appelé à lutter pour maintenir son engagement syndical. Il se demande par ailleurs si ce ne serait pas mieux pour eux de quitter le lieu de vie de son couple qui n'en est plus un.

La grande majorité des films introduit, sur la bande sonore, de la musique. Celle-ci, qui s'adresse aux spectateurs, tente souvent de créer un certain climat s'inspirant de l'esprit du film. Rares sont les films où la musique participe à une réalité que les personnages entendent. La musique, dite alors «en situation», intervient ici une seule fois, lors d'une danse.

Le film se termine par un «en attente» écrit en lettres rouges sur le mur de la maison, laissant à chacun imaginer la suite.

20 BILLETS GRATUITS!

Nous tenons à la disposition de notre lectorat 20 billets gratuits:
10 pour le film ***Farenheit 11/9***
et 10 pour ***Nos batailles,***
gracieusement offerts par les distributeurs Ascote élite et Cineworx.

Attention, ces billets ne sont pas valables les samedis, dimanches et jours fériés.

Intéressés? Ecrivez-nous à forum@evenement.ch ou à L'Evénement syndical, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne.

Ceux qui travaillent d'Antoine Russbach – Belgique/Suisse

Franck a connu l'enfance souvent rude d'un fils de paysans laborieux aux réactions parfois brutales dans un clan pourtant uni par des liens solides. Sa volonté lui permet, la cinquantaine venue, d'afficher une belle réussite: une famille de cinq enfants, un lieu de vie spacieux et agréable, un métier qui lui vaut un confortable salaire. Il organise les mouvements de navires porteurs de conteneurs qui véhiculent d'un bout à l'autre du monde des marchandises parfois moins coûteuses à produire qu'à déplacer.

Un migrant s'est introduit clandestinement sur un de ces bateaux, qui devrait, pour diverses raisons, modifier son parcours, entraînant ainsi un retard dans la livraison. Cette situation pourrait faire perdre beaucoup d'argent à la société qui emploie Franck. Ce dernier trouve une solution brutale pour résoudre le problème posé en partie par la présence du migrant. Mais cette «solution» lui vaudra plus tard d'être congédié.

Le voici au chômage, lancé dans la recherche difficile d'un nouveau poste de travail. Mais il n'a pas informé sa femme ni ses proches de son licenciement. Il mène désormais une vie quotidienne qui adopte le rythme qu'imposait son ancien poste. Le commandant du navire dérouté, rencontré par hasard, reconnaît la voix de celui qui lui a donné un ordre à tout le moins douteux. On ne sait pas très bien ce qui va se passer à la fin. Tout ou presque reste ouvert. Le spectateur peut terminer le scénario à sa guise. Un procédé rare qui témoigne d'un certain «courage», d'autant plus étonnant qu'il s'agit d'un premier film discret. En effet, tout n'est pas dit. Des mots sont remplacés par des regards, des gestes, des attitudes. Une partie des situations évoquées est ainsi seulement suggérée, dans une construction qui reste cohérente.

Antoine Russbach montre bien le destin individuel d'un père de famille qui a réussi sa carrière dans une société où l'argent reste le plus puissant des moteurs, l'homme étant conduit presque «naturellement» à commettre une sorte de meurtre qui restera ignoré.

Qu'un acteur aussi connu qu'Olivier Gourmet accepte le premier rôle dans le film d'un cinéaste suisse débutant formé dans une école de cinéma de son pays est un signe positif.

Relevons encore que la fille de Franck emmène son père dans son école pour évoquer son travail et sa vie de famille en dissimulant totalement la réalité de sa situation de chômeur. Gourmet est un acteur remarquable qui s'est magnifiquement glissé dans le «costume» du très ambigu Franck.
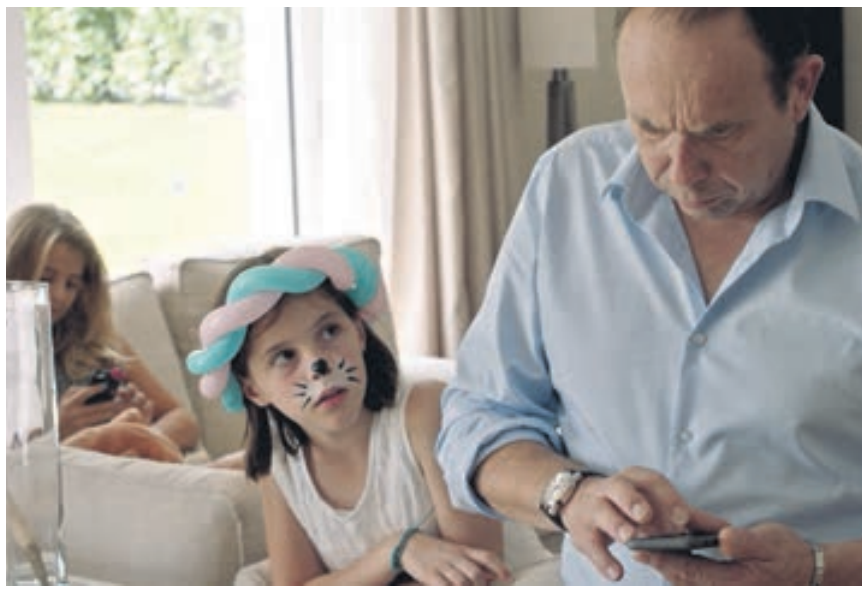
Le film évite l'enquête policière. On reste au niveau de la vie d'une famille et des décisions qui sont prises pour des motifs économiques par une grande société qui étend ses activités dans de nombreux pays. Le spectateur reçoit ainsi aussi une information solide et plausible sur le fonctionnement d'une grande multinationale. ■